

RÉDACTEUR EN CHEF J.-J. CASPAR - JORDAN
Téléphone : 14.80
Secrétaire Général : TH. VALLÉE
Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

Table with 3 columns: ABONNEMENTS, Trois Mois, Six Mois, Un An. Includes rates for Le Havre, Seine-Inférieure, Eure, etc.

Administrateur-Délégué-Gérant O. RANDOLET
Administration, Impressions et Annonces, Tél. 10.47
35, Rue Fontenelle, 35
Adresse Télégraphique : RANDOLET Havre

ANNONCES

AU HAVRE... BUREAU DU JOURNAL, 112, boulevard de Strasbourg.
L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.

Dernière Heure

Paris, trois heures matin

DEPÊCHES COMMERCIALES

METEAUX

LONDRES, 27 Mars, Dépêche de 4 h. 30

Table with 4 columns: CUIVRE, TON, COURS, HAUSSE, BAISSSE. Rows for Comptant, 3 mois.

Table with 4 columns: ETAIN, TON, COURS, HAUSSE, BAISSSE. Rows for Comptant, 3 mois.

Table with 4 columns: FER, TON, COURS, HAUSSE, BAISSSE. Rows for Comptant, 3 mois.

Prix comparés avec ceux de la deuxième Bourse du 26 mars 1914.

NEW-YORK, 27 MARS
Cotons : mars, inchangé ; mai, hausse 1 point ; juillet, hausse 1 point ; octobre, inchangé. — Sotatem.

Table with 4 columns: CUIVRE Standard disp., avril, Amalgamat. Cop., Fer.

Table with 4 columns: Blé sur, Mai, Juillet, Sainfoin sur, Mai, Juillet.

L'IMPOT SUR LE REVENU

A la Commission de Législation fiscale
La Commission de législation fiscale saisie pour examen du projet de la Commission du budget relatif à l'impôt sur le revenu a tenu un vote dans lequel elle s'exprime ainsi :

LE MEURTRE DE M. CALMETTE

M. Doucart, juge d'instruction, a entendu M. Buchet dont la sœur, amie de Mme Caillaux, reçut de cette dernière l'expression de ses craintes au sujet de la publication des lettres.

A LA COUR D'ASSISES DE LA SEINE

L'Attentat de Bezons
Parmi les témoins entendus hier après-midi, M. Despujols, ingénieur à Bezons, est venu déclarer qu'il téléphonait le 8 novembre 1912, vers neuf heures du soir, lorsqu'il entendit des voix s'élever, puis des cris de : « A secours ! A l'assassin ! » suivis de bruits de détonations.

Dernière Heure Régionale

Violent Incendie à Elretat

Un moment de mettre sous presse nous apprenons qu'un incendie excessivement grave s'est déclaré cette nuit à Elretat.

La Disette de Main-d'Œuvre en Europe et l'Avenir du Vieux Continent

Dans un récent article, intitulé Les Transformations récentes de l'émigration européenne, nous constatons qu'au moins au cœur de l'Europe civilisée l'émigration tend à faire place à l'immigration.

Essai de Conclusion

AVANT LA LETTRE
Défendre dans la presse la liberté individuelle est bien — que cette liberté à ce certain moment puisse être incarnée par un nommé Rochette, soit — mais le directeur du « Rappel », dont l'intervention malencontreuse a déclenché l'affaire qui nous occupe, aurait dû penser que l'on n'oppose pas l'arbitraire à l'arbitraire.

Table of natality per 1,000 inhabitants

Table with 3 columns: Country, 1874-76, 1908-10. Rows for Angle-terre, Allemagne, Autriche, Italie, Belgique, Suède, Espagne, France.

Ainsi, le mouvement de décroissance est général ; il est particulièrement intense en France et en Belgique, mais il s'affaiblit avec une égale netteté dans toute l'Europe centrale et même dans les pays méditerranéens.

pendent annuellement dans vingt-cinq départements ; les Italiens envahissent notre Midi ; à la Suisse nos fermiers et nos éleveurs empruntent périodiquement d'excellents vachers et des domestiques de culture.

Ce déficit de main-d'œuvre n'est pas limité à la France ; l'Allemagne en souffre également. Des aujourd'hui plus de 500,000 ouvriers slaves sont employés sur son territoire, et c'est un des symptômes de cette poussée ethnique russe, à laquelle nous faisons allusion dans un précédent article et dont les Allemands commencent à s'effrayer sérieusement.

Or les Slaves sont sans doute encore des Européens, mais tout proches déjà de l'Asie. La slavisation de l'Europe serait pour elle un commencement de déformation.

« La pire disette pour un pays est la disette d'hommes », a écrit Jean-Jacques Rousseau. Cette parole, qui déjà s'applique dangereusement à la France, semble devoir être vraie, dans un avenir qui déjà se pressent, pour tout l'Occident européen.

ANDRÉ SIEGFRIED.

son ami Caillaux, l'intervention gouvernementale. Il a commis une faute grave à l'encontre des règles mêmes de l'Ordre, dont il est un des pontifes ; il a beau pour cacher cette faute et ne pas avouer la démarche qu'il a faite, invoquer ridiculement le secret professionnel et ne pas citer l'X mystérieux dont il a évoqué l'ombre, il paiera sans doute de son bâtonnat espéré son inconcevable légèreté.

MM. Monts et Caillaux ont cru devoir tous deux étaler devant la Commission l'intégrité de leur vie privée ; que ne mettent-ils leurs actes publics en accord avec cette virginité. Certes, on a l'habitude de soupçonner, à tort et à travers, les hommes politiques, mais on dirait qu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour cela. Il faut beaucoup de bonne volonté pour croire que, simplement pour faire plaisir à un ami, toute la machine gouvernementale ait été mise en mouvement.

UN CADAVRE SUR LA VOIE

Mercredi matin, à 5 h. 1/2, M. Léon Chapotin, habitant Augy, près d'Auxerre, employé de la voie sur la ligne de Laroche à Nevers, quittait sa maison pour se rendre à son travail.

Il est grand temps, pour l'honneur de la République, que ce régime de la facilité soit remplacé par un régime de fermeté et de dignité sans lequel aucun gouvernement ne saurait avoir l'autorité morale nécessaire.

LES OBSEQUES DE FRÉDÉRIC MISTRAL

Les funérailles de Frédéric Mistral ont eu lieu hier matin à dix heures, dans ce village de Maillane où il avait vécu son existence glorieuse. Elles ont revêtu un caractère de grandiose et impressionnante simplicité.

Tué d'une balle au front

L'antopie a révélé que le marchand de chevaux avait été tué d'une balle de revolver de gros calibre, qui le frappa en plein front. Le projectile a été retrouvé dans le crâne.

M. Guimard à Paris

M. Ernest Guimard était des plus connus à Paris, sur le marché aux chevaux de la rue Brancion, où il venait régulièrement depuis une dizaine d'années.

L'Assassinat du Maquignon Guimard

La Fuite du Meurtrier. — Son odyssée : à Avallon, à Joigny et à Paris.

SON ARRESTATION AU HAVRE

Notre service de la Sûreté vient d'opérer une excellente capture, celle d'un dangereux assassin dont l'exploit — un crime commis en wagon — fait l'objet depuis trois jours de nombreux commentaires dans la presse.

« Informations » : Nous disions alors qu'un marchand de bestiaux, Ernest Guimard, âgé de 32 ans, père de trois enfants, et demeurant à Surgy (Nièvre) avait été assassiné dans un train, et jeté sur la voie près de Augy, alors qu'il regagnait son domicile, après avoir été vendre à Paris, un groupe de douze chevaux destinés à la boucherie.

« Un cadavre sur la voie » : Mercredi matin, à 5 h. 1/2, M. Léon Chapotin, habitant Augy, près d'Auxerre, employé de la voie sur la ligne de Laroche à Nevers, quittait sa maison pour se rendre à son travail.

« Tué d'une balle au front » : L'antopie a révélé que le marchand de chevaux avait été tué d'une balle de revolver de gros calibre, qui le frappa en plein front. Le projectile a été retrouvé dans le crâne.

« M. Guimard à Paris » : M. Ernest Guimard était des plus connus à Paris, sur le marché aux chevaux de la rue Brancion, où il venait régulièrement depuis une dizaine d'années.

« La Fuite affolée de l'Assassin » : Il semble que Bachot ait voulu rééditer les agissements de Leblanc, qui, en octobre 1908, entre Joigny et Laroche, assomma à coups de marteau dans le même convoi, le marchand de bestiaux Leuthreau.

« M. Guimard à Paris » : M. Ernest Guimard était des plus connus à Paris, sur le marché aux chevaux de la rue Brancion, où il venait régulièrement depuis une dizaine d'années.

« La Fuite affolée de l'Assassin » : Il semble que Bachot ait voulu rééditer les agissements de Leblanc, qui, en octobre 1908, entre Joigny et Laroche, assomma à coups de marteau dans le même convoi, le marchand de bestiaux Leuthreau.

« M. Guimard à Paris » : M. Ernest Guimard était des plus connus à Paris, sur le marché aux chevaux de la rue Brancion, où il venait régulièrement depuis une dizaine d'années.

« La Fuite affolée de l'Assassin » : Il semble que Bachot ait voulu rééditer les agissements de Leblanc, qui, en octobre 1908, entre Joigny et Laroche, assomma à coups de marteau dans le même convoi, le marchand de bestiaux Leuthreau.

« M. Guimard à Paris » : M. Ernest Guimard était des plus connus à Paris, sur le marché aux chevaux de la rue Brancion, où il venait régulièrement depuis une dizaine d'années.

« La Fuite affolée de l'Assassin » : Il semble que Bachot ait voulu rééditer les agissements de Leblanc, qui, en octobre 1908, entre Joigny et Laroche, assomma à coups de marteau dans le même convoi, le marchand de bestiaux Leuthreau.

davre sur le balcon et y précipite par terre, les objets que Guimard rapportait de Paris. Quatre kilomètres plus loin, en gare de Champs, Bachelot descend précipitamment du wagon. Il porte, sous le bras, une canne de maquignon et une couverture de voyage. Un vaste pardessus gris foncé l'enveloppe.

— Où suis-je ? demanda-t-il. — Henry Denis, convoyeur de journaux à Briouin, qui se rend à Clamecy et qui se trouvait dans un compartiment du wagon où le crime venait d'être commis se mit à la portière. Il observe l'attitude embarrassée de Bachelot, qui s'attend à répondre par un employé :

— Mais vous êtes à Champs. — M. Denis est plus troublé encore lorsqu'il constate que l'homme au pardessus gris remonte dans le train, non plus en troisième classe, mais en deuxième.

A Cravant, gare de bifurcation, où le train 43 se dirige en deux tronçons, l'un allant sur Avallon, l'autre sur Cergy-la-Tour, Bachelot quitte son compartiment et interroge un conducteur du P.-L.-M. :

— Allons-nous du côté de Dijon ? demanda-t-il troublé. — Mais non, répond l'employé, il vous fallait changer à Laroche. Vous ne pouvez pas gagner Dijon qu'en changeant deux fois de train : à Avallon et aux Laumes.

Quittant le conducteur, Bachelot se présente devant le guichet de distribution des billets et lui conte l'employé la fable suivante :

— Arrivé à Laroche juste à temps pour sauter dans le train du Morvan, je n'ai pu prendre de billet, donnez-moi une seconde pour Avallon et payez-vous du trajet Laroche-Cravant.

L'employé perçoit la somme due par Bachelot, qui a remis en paiement un billet de cinquante francs ; puis le voyageur ramasse sa monnaie et remonta dans la partie du train se dirigeant sur Avallon et Anton.

A Avallon, où le train arrive à 5 h. 8, la scène de Cravant se reproduit, à peu de chose près. Remettant son billet à la sortie, Bachelot demande au préposé :

— Ya-t-il un express d'Avallon à Paris, et à quelle heure ? — Il n'existe pas d'express d'Avallon à Paris. Mais un train en part à 6 h. 18 pour arriver à Paris à 11 h. 20.

— Ce n'est pas assez rapide, réplique le voyageur affaibli, j'ai une grosse affaire à traiter en soirée à Joigny — Il n'y en avait pas ce jour-là. — Je prendrai une auto d'Avallon à Joigny, puis je filerai sur Paris.

Et Bachelot se rend chez M. Mary Fevre, loueur, rue de Lyon. M. Mary Fevre fait bien quelques difficultés, mais le voyageur insiste. Les deux hommes prennent une légère collation et le moteur est mis en marche. A huit heures dix l'auto arrive à Joigny.

Entre Champs et Auxerre la route nationale suivant la voie du P.-L.-M., Bachelot est passé à cinq cents mètres à peine du cadavre de sa victime. Le parquet d'Auxerre enquêtait alors et l'assassin, sans que les magistrats aient pu s'en douter, passait ainsi à leur portée.

Bachelot invita M. Mary Fevre à partager un léger déjeuner. Les deux billets de banque de cinquante francs pour le paiement de la course qui s'élevait à quatre-vingt francs, puis le séchoira à travers la vitre tandis que l'auto regagnait Avallon.

En sortant du restaurant Rochy, le voyageur, qui avait déclaré qu'il venait à Joigny pour traiter une importante affaire de peaux avec M. Roufflot, négociant, ne se présenta pas chez celui-ci, qui le connaissait. Il se rendit chez M. C. Roufflot, loueur d'automobile qui le connaissait, l'accueillit en ces paroles :

— Tenez, le voilà, Bachelot ? — Oh ! Je voudrais une automobile pour aller à Nangis, dit Bachelot.

M. Canel consentit à conduire à Nangis le voyageur moyennant la somme de 50 francs. Bachelot lui tendit deux billets de 50 francs, sur lesquels il lui fit rendre 10 francs.

L'automobile arriva à Nangis vers une heure du soir, et c'est de Nangis que Bachelot est rentré à Paris par la gare de l'Est, dans la soirée de mardi dernier.

Il ne devait pas y rester longtemps. On apprend bientôt, de la façon suivante, que Bachelot venait de quitter Paris avec deux femmes :

Jendi soir, M. Mouton fit passer à tous les commissaires l'ordre de vérifier tous les hôtels de la capitale.

Cette opération, commencée à 7 heures du matin, était terminée deux heures après.

Les deux femmes, ainsi que Bachelot, étaient restés introuvables. C'était presque la certitude qu'ils n'étaient pas à Paris.

Cependant les recherches n'avaient pas été inutiles. Dans un hôtel, rue de la Folie, les agents trouvèrent un nettoyeur de vêtements du chemin de fer de l'Etat, Marcel Leroy, employé à la gare St-Lazare. Il déclara que le 23 mars, vers 11 heures du soir, il avait aperçu, dans le grand hall de la gare Saint-Lazare, trois voyageurs, deux femmes et un homme, dont le signalement correspondait exactement à celui des fugitifs. Les femmes étaient très exubérantes, l'une d'elles avait collé le chapeau de l'autre de son bras.

M. Marcel Leroy ajouta que les trois voyageurs étaient montés dans le train 153 qui part à 11 h. 27 et qui se dirige vers Le Havre. Ils étaient montés dans un compartiment de première classe inoccupé et avaient aussitôt baissé les lumières.

An guichet de distribution on confirma que ce soir-là on avait distribué à une seule personne trois billets et retour de première classe pour Le Havre.

Sur la Piste du Coupable

Dès que le Parquet d'Auxerre eut la certitude que le coupable de ce crime était Bachelot, il expédia aussitôt dans toutes les directions des mandats d'arrêt avec le signalement aussi exact que possible du marchand de volailles.

Il était vain, lors de son arrestation, d'un pardessus marron, d'un complet bleu, d'un chapeau de feutre mou gris, et chaussé de bottines en cuir noir et fautes gris.

Son attitude a été ressemblante ; lorsqu'il s'est vu démasqué, il n'a pas prononcé une parole et demeura très calme.

Cependant, lorsque le photographe de la sûreté voulut opérer, il s'y refusa. On lui tint les bras, mais il se débattit et renversa la tête. Lorsqu'on l'eût assis contre un mur pour le forcer à l'immobilité, il se mit à grincer des dents et se débattit le plus possible, de sorte que l'opération a été rendue très difficile par ce mauvais vouloir.

Il reconnaît que le mandat d'arrêt lancé par le parquet d'Auxerre, le concernait bien.

Le parquet d'Auxerre et la Sûreté parisiens ont été aussitôt avisés de l'importante capture que le brigadier Bauchamp eue à la bonne fortune de pouvoir effectuer avec tant d'habileté.

Le père de Bachelot, marchand de chevaux à Courtenay, eut des revers de fortune qui en firent un dévot. Il eut des déboires judiciaires qui hâtèrent sa mort. Mme Bachelot mère habite toujours Courtenay. Après avoir essayé le commerce des chevaux dans la région, Bachelot dut s'endormir. Il y revenait cependant. Ainsi, l'an dernier, il vint un dimanche à Paris, à la suite de ses compatriotes, ce qui lui valut une condamnation à 15 mois de prison avec sursis prononcée à Gen.

Bachelot est sous le coup d'un mandat d'arrêt du parquet de Gen. Récemment il a en effet volé 400 francs au préjudice de Mme Gi-

rand, hôtelier à Gen. Cela ne l'empêcha point de venir dans la région et à Montreuil où il séjourna quelque peu. Il a encouru une condamnation à 15 mois de prison devant le tribunal de Montargis pour vol d'un cheval. Bachelot a pu être reconnu récemment. Il semble que le voyage ait accentué en lui les mauvais penchants.

Après avoir recueilli ces propos, le brigadier apprit un détail particulier qui allait avoir un résultat décisif sur ses recherches : « Le trio avait été amené dans un taxi-automobile. »

Retrouver le conducteur de cette voiture, telle fut la préoccupation hâtive du brigadier. Il n'y avait pas de temps à perdre, car il importait de savoir si le coupable avait réellement pris la route d'Angleterre. La piste paraissait d'ailleurs excellente.

Sur la place Gambetta, le brigadier Bauchamp eut une conversation avec trois chauffeurs habituellement fort en courants des faits et gestes des fêtards attardés qui roulent en auto, car ils ont contume d'assurer le service de nuit des taxis.

Il apprit ainsi que l'individu et les deux femmes qu'il cherchait se trouvaient, dans le moment même, en train de déjeuner à l'hôtel de l'Époque, sur la place Gambetta, avec le chauffeur qui les avait conduits durant toute la nuit précédente.

Le brigadier se dirigea de ce côté et pénétra dans la salle de restaurant de l'hôtel où, en passant, il examina à l'éprouvette le trio. Tout d'abord le signalement de l'individu ne lui parut pas concorder suffisamment avec celui fourni par Paris, de sorte que le brigadier Bauchamp préféra agir avec prudence et user d'un stratagème.

Comme il avait pénétré dans la salle de restaurant par la porte donnant sur la place, il sortit par la cuisine pour ne pas donner l'éveil et se retrouver bientôt dans la rue.

L'Assassin quitte le Commissariat

Vers 2 h. 1/2 il fut décidé que l'assassin allait être conduit au parquet. Dès que la nouvelle se répandit, une foule nombreuse se forma aux grilles de l'Hôtel de Ville, dans l'espoir de voir cette sinistre brute.

Un inspecteur de la Sûreté, parti chercher un taxi-automobile, arriva à 2 h. 45 le véhicule, décrivait une courbe autour des jardinet, vint s'arrêter contre l'ailé Est, en face de la porte du service de la Sûreté.

Des agents formèrent aussitôt la haie sur le trottoir. Bachelot, encadré par des inspecteurs de la Sûreté, survint à l'assassin.

C'est, comme nous l'avons dit, un homme jeune, robuste, assez égaré. La figure est ronde, l'œil terne, luyant. Une petite moustache noire domine des lèvres épaisses. La physionomie est dure.

Bachelot est tout ému. Il a des gestes nerveux, marche courbé, baisse la tête. On a l'impression qu'il est agité par une idée fixe. Il cherche à se soustraire aux yeux de la foule. Il a, d'ailleurs, pour n'être pas dévisagé, rabattu son chapeau.

Son couvre-chef est d'une impeccable fraîcheur. C'est un chapeau en homespun, de couleur claire. Son costume est également neuf. Il porte une chemise blanche à rayures bleues. On lui a enlevé son faux-col, pour lui permettre de mieux respirer, tant il est congestionné.

D'un geste brusque, il se lance dans le taxi, s'affale sur la banquette, bien vite occupée par trois inspecteurs. Il reste immobile, les mains rapprochées par de solides manettes, tassé dans un coin, se machonnant la lèvre inférieure.

Les inspecteurs épient ses mouvements, le fixent, regardent, de sa part, toute tentative de résistance impossible. Bachelot, conduit par le chauffeur Raoul Delaporte, se met en route aussitôt, suivi de deux agents cyclistes. Il passe, après un rapide virage, sous la voûte de l'Hôtel de Ville, et, par la rue Jules-Ansel, s'en va vers le Palais de Justice.

Ce que disent les compagnes de Bachelot

Les deux demi-mondaines qui accompagnaient Bachelot avaient été rencontrées par lui dans une maison de tolérance de la rue des Quatre-Vents, à Paris.

Elles se nomment Charlotte Sirtorio, dite Sapho, âgée de 23 ans, et Marguerite Patot, dite Margot, âgée de 39 ans. La première est brune, sa compagne est blonde, c'est du moins la couleur actuelle de ses cheveux qui paraissent décolorés.

Les deux femmes, tout simplement, elles ont raconté qu'elles connaissent l'individu avec lequel elles se trouvaient, sous le nom de Ferrand. Il leur avait déclaré qu'il était négociant en chevaux et habitait rue Labrousse. Elles paraissent ignorer que leur compagnon des jours précédents a commis un crime et l'enquête dira si elles doivent être considérées comme complices de Bachelot.

Alors qu'elles se trouvaient dans une salle de la Sûreté, il nous a été possible de leur causer quelques instants.

Ferrand, nous disent-elles, était venu deux ou trois fois dans la maison où nous sommes, sans se faire connaître.

Mardi matin, vers onze heures, il y arrivait à nouveau, pendant notre absence. Nous étions allées faire des achats au magasin de la Samaritaine. Il était venu aussi la veille, mais nous ne sommes pas allées.

Il nous a dit qu'il avait un appartement à Versailles. Elles paraissent ignorer que leur compagnon des jours précédents a commis un crime et l'enquête dira si elles doivent être considérées comme complices de Bachelot.

Alors qu'elles se trouvaient dans une salle de la Sûreté, il nous a été possible de leur causer quelques instants.

Ferrand, nous disent-elles, était venu deux ou trois fois dans la maison où nous sommes, sans se faire connaître.

Mardi matin, vers onze heures, il y arrivait à nouveau, pendant notre absence. Nous étions allées faire des achats au magasin de la Samaritaine. Il était venu aussi la veille, mais nous ne sommes pas allées.

Il nous a dit qu'il avait un appartement à Versailles. Elles paraissent ignorer que leur compagnon des jours précédents a commis un crime et l'enquête dira si elles doivent être considérées comme complices de Bachelot.

Alors qu'elles se trouvaient dans une salle de la Sûreté, il nous a été possible de leur causer quelques instants.

Ferrand, nous disent-elles, était venu deux ou trois fois dans la maison où nous sommes, sans se faire connaître.

Mardi matin, vers onze heures, il y arrivait à nouveau, pendant notre absence. Nous étions allées faire des achats au magasin de la Samaritaine. Il était venu aussi la veille, mais nous ne sommes pas allées.

Il nous a dit qu'il avait un appartement à Versailles. Elles paraissent ignorer que leur compagnon des jours précédents a commis un crime et l'enquête dira si elles doivent être considérées comme complices de Bachelot.

Alors qu'elles se trouvaient dans une salle de la Sûreté, il nous a été possible de leur causer quelques instants.

Ferrand, nous disent-elles, était venu deux ou trois fois dans la maison où nous sommes, sans se faire connaître.

de partir le soir même, pour Southampton. Marguerite Patot consentit à ce voyage, mais Charlotte Sirtorio s'y refusa, prétextant qu'elle n'était pas habituée à ce genre de voyage.

« En revenant sur le Havre, l'auto est une panne par suite d'une crevaison de pneu et le chauffeur changea une roue.

« Bref, nous rentrions au Havre vers onze heures. Ferrand n'avait pas changé d'idée. Il voulait partir le soir pour Southampton, mais le chauffeur lui dit qu'il était trop tard pour obtenir des billets.

« C'est alors que nous sommes allés dans une maison de la rue des Gallois boire du champagne, quatre bouteilles. Nous ne sommes restés que vingt minutes dans cette maison et notre auto nous conduisit à l'Hôtel d'Angleterre.

« La chambre que nous y avions n'était pas chauffée nous déclarâmes de changer d'établissement. Après avoir été à l'Hôtel d'Angleterre, nous sommes allés à l'Hôtel de la Poste, rue de Paris, nous bûmes quelques verres de liqueur, à la Grande Taverne nous fumes de même, ce qui ne nous empêcha pas de rentrer à l'Hôtel, vers une heure du matin, de débusquer un souper composé d'huîtres, de vin blanc, d'escalopes de veau, puis du thé et du tilleul.

« A l'Hôtel de l'Époque, notre ami s'était fait inscrire sous le nom de Jean Sartorio, négociant à Paris, voyageant avec ses deux sœurs, Marguerite et Charlotte, et habitant tous trois, 44, rue de Meaux, à Paris. Nous croyions que c'était une fantaisie de plus.

« Il avait demandé au chauffeur de revenir le lendemain à dix heures pour déjeuner avec nous et recommencer une promenade. Je l'interrogeai sur son début, mais de notre côté nous ignorons toujours pour quelle cause et nous espérons bientôt l'apprendre.

« Le conducteur de l'automobile, Henri Dubousson, demeurant 17, rue Diderot, que nous avons pu joindre hier après-midi, nous a confirmé en tous points les déclarations des deux femmes. Il ne voyait qu'une chose, en Bachelot, un fêtard, un bon client.

« D'un geste brusque, il se lance dans le taxi, s'affale sur la banquette, bien vite occupée par trois inspecteurs. Il reste immobile, les mains rapprochées par de solides manettes, tassé dans un coin, se machonnant la lèvre inférieure.

Les inspecteurs épient ses mouvements, le fixent, regardent, de sa part, toute tentative de résistance impossible. Bachelot, conduit par le chauffeur Raoul Delaporte, se met en route aussitôt, suivi de deux agents cyclistes. Il passe, après un rapide virage, sous la voûte de l'Hôtel de Ville, et, par la rue Jules-Ansel, s'en va vers le Palais de Justice.

Ce que disent les compagnes de Bachelot

Les deux demi-mondaines qui accompagnaient Bachelot avaient été rencontrées par lui dans une maison de tolérance de la rue des Quatre-Vents, à Paris.

Elles se nomment Charlotte Sirtorio, dite Sapho, âgée de 23 ans, et Marguerite Patot, dite Margot, âgée de 39 ans. La première est brune, sa compagne est blonde, c'est du moins la couleur actuelle de ses cheveux qui paraissent décolorés.

Les deux femmes, tout simplement, elles ont raconté qu'elles connaissent l'individu avec lequel elles se trouvaient, sous le nom de Ferrand. Il leur avait déclaré qu'il était négociant en chevaux et habitait rue Labrousse. Elles paraissent ignorer que leur compagnon des jours précédents a commis un crime et l'enquête dira si elles doivent être considérées comme complices de Bachelot.

Alors qu'elles se trouvaient dans une salle de la Sûreté, il nous a été possible de leur causer quelques instants.

Ferrand, nous disent-elles, était venu deux ou trois fois dans la maison où nous sommes, sans se faire connaître.

Mardi matin, vers onze heures, il y arrivait à nouveau, pendant notre absence. Nous étions allées faire des achats au magasin de la Samaritaine. Il était venu aussi la veille, mais nous ne sommes pas allées.

Il nous a dit qu'il avait un appartement à Versailles. Elles paraissent ignorer que leur compagnon des jours précédents a commis un crime et l'enquête dira si elles doivent être considérées comme complices de Bachelot.

Alors qu'elles se trouvaient dans une salle de la Sûreté, il nous a été possible de leur causer quelques instants.

Ferrand, nous disent-elles, était venu deux ou trois fois dans la maison où nous sommes, sans se faire connaître.

Mardi matin, vers onze heures, il y arrivait à nouveau, pendant notre absence. Nous étions allées faire des achats au magasin de la Samaritaine. Il était venu aussi la veille, mais nous ne sommes pas allées.

Il nous a dit qu'il avait un appartement à Versailles. Elles paraissent ignorer que leur compagnon des jours précédents a commis un crime et l'enquête dira si elles doivent être considérées comme complices de Bachelot.

Alors qu'elles se trouvaient dans une salle de la Sûreté, il nous a été possible de leur causer quelques instants.

Ferrand, nous disent-elles, était venu deux ou trois fois dans la maison où nous sommes, sans se faire connaître.

Mardi matin, vers onze heures, il y arrivait à nouveau, pendant notre absence. Nous étions allées faire des achats au magasin de la Samaritaine. Il était venu aussi la veille, mais nous ne sommes pas allées.

Il nous a dit qu'il avait un appartement à Versailles. Elles paraissent ignorer que leur compagnon des jours précédents a commis un crime et l'enquête dira si elles doivent être considérées comme complices de Bachelot.

Alors qu'elles se trouvaient dans une salle de la Sûreté, il nous a été possible de leur causer quelques instants.

Ferrand, nous disent-elles, était venu deux ou trois fois dans la maison où nous sommes, sans se faire connaître.

Mardi matin, vers onze heures, il y arrivait à nouveau, pendant notre absence. Nous étions allées faire des achats au magasin de la Samaritaine. Il était venu aussi la veille, mais nous ne sommes pas allées.

Il nous a dit qu'il avait un appartement à Versailles. Elles paraissent ignorer que leur compagnon des jours précédents a commis un crime et l'enquête dira si elles doivent être considérées comme complices de Bachelot.

Alors qu'elles se trouvaient dans une salle de la Sûreté, il nous a été possible de leur causer quelques instants.

Ferrand, nous disent-elles, était venu deux ou trois fois dans la maison où nous sommes, sans se faire connaître.

Mardi matin, vers onze heures, il y arrivait à nouveau, pendant notre absence. Nous étions allées faire des achats au magasin de la Samaritaine. Il était venu aussi la veille, mais nous ne sommes pas allées.

« En revenant sur le Havre, l'auto est une panne par suite d'une crevaison de pneu et le chauffeur changea une roue.

« Bref, nous rentrions au Havre vers onze heures. Ferrand n'avait pas changé d'idée. Il voulait partir le soir pour Southampton, mais le chauffeur lui dit qu'il était trop tard pour obtenir des billets.

« C'est alors que nous sommes allés dans une maison de la rue des Gallois boire du champagne, quatre bouteilles. Nous ne sommes restés que vingt minutes dans cette maison et notre auto nous conduisit à l'Hôtel d'Angleterre.

« La chambre que nous y avions n'était pas chauffée nous déclarâmes de changer d'établissement. Après avoir été à l'Hôtel d'Angleterre, nous sommes allés à l'Hôtel de la Poste, rue de Paris, nous bûmes quelques verres de liqueur, à la Grande Taverne nous fumes de même, ce qui ne nous empêcha pas de rentrer à l'Hôtel, vers une heure du matin, de débusquer un souper composé d'huîtres, de vin blanc, d'escalopes de veau, puis du thé et du tilleul.

« A l'Hôtel de l'Époque, notre ami s'était fait inscrire sous le nom de Jean Sartorio, négociant à Paris, voyageant avec ses deux sœurs, Marguerite et Charlotte, et habitant tous trois, 44, rue de Meaux, à Paris. Nous croyions que c'était une fantaisie de plus.

« Il avait demandé au chauffeur de revenir le lendemain à dix heures pour déjeuner avec nous et recommencer une promenade. Je l'interrogeai sur son début, mais de notre côté nous ignorons toujours pour quelle cause et nous espérons bientôt l'apprendre.

« Le conducteur de l'automobile, Henri Dubousson, demeurant 17, rue Diderot, que nous avons pu joindre hier après-midi, nous a confirmé en tous points les déclarations des deux femmes. Il ne voyait qu'une chose, en Bachelot, un fêtard, un bon client.

« D'un geste brusque, il se lance dans le taxi, s'affale sur la banquette, bien vite occupée par trois inspecteurs. Il reste immobile, les mains rapprochées par de solides manettes, tassé dans un coin, se machonnant la lèvre inférieure.

Les inspecteurs épient ses mouvements, le fixent, regardent, de sa part, toute tentative de résistance impossible. Bachelot, conduit par le chauffeur Raoul Delaporte, se met en route aussitôt, suivi de deux agents cyclistes. Il passe, après un rapide virage, sous la voûte de l'Hôtel de Ville, et, par la rue Jules-Ansel, s'en va vers le Palais de Justice.

Ce que disent les compagnes de Bachelot

Les deux demi-mondaines qui accompagnaient Bachelot avaient été rencontrées par lui dans une maison de tolérance de la rue des Quatre-Vents, à Paris.

Elles se nomment Charlotte Sirtorio, dite Sapho, âgée de 23 ans, et Marguerite Patot, dite Margot, âgée de 39 ans. La première est brune, sa compagne est blonde, c'est du moins la couleur actuelle de ses cheveux qui paraissent décolorés.

Les deux femmes, tout simplement, elles ont raconté qu'elles connaissent l'individu avec lequel elles se trouvaient, sous le nom de Ferrand. Il leur avait déclaré qu'il était négociant en chevaux et habitait rue Labrousse. Elles paraissent ignorer que leur compagnon des jours précédents a commis un crime et l'enquête dira si elles doivent être considérées comme complices de Bachelot.

Alors qu'elles se trouvaient dans une salle de la Sûreté, il nous a été possible de leur causer quelques instants.

Ferrand, nous disent-elles, était venu deux ou trois fois dans la maison où nous sommes, sans se faire connaître.

Mardi matin, vers onze heures, il y arrivait à nouveau, pendant notre absence. Nous étions allées faire des achats au magasin de la Samaritaine. Il était venu aussi la veille, mais nous ne sommes pas allées.

Il nous a dit qu'il avait un appartement à Versailles. Elles paraissent ignorer que leur compagnon des jours précédents a commis un crime et l'enquête dira si elles doivent être considérées comme complices de Bachelot.

Alors qu'elles se trouvaient dans une salle de la Sûreté, il nous a été possible de leur causer quelques instants.

Ferrand, nous disent-elles, était venu deux ou trois fois dans la maison où nous sommes, sans se faire connaître.

Mardi matin, vers onze heures, il y arrivait à nouveau, pendant notre absence. Nous étions allées faire des achats au magasin de la Samaritaine. Il était venu aussi la veille, mais nous ne sommes pas allées.

Il nous a dit qu'il avait un appartement à Versailles. Elles paraissent ignorer que leur compagnon des jours précédents a commis un crime et l'enquête dira si elles doivent être considérées comme complices de Bachelot.

Alors qu'elles se trouvaient dans une salle de la Sûreté, il nous a été possible de leur causer quelques instants.

Ferrand, nous disent-elles, était venu deux ou trois fois dans la maison où nous sommes, sans se faire connaître.

Mardi matin, vers onze heures, il y arrivait à nouveau, pendant notre absence. Nous étions allées faire des achats au magasin de la Samaritaine. Il était venu aussi la veille, mais nous ne sommes pas allées.

Il nous a dit qu'il avait un appartement à Versailles. Elles paraissent ignorer que leur compagnon des jours précédents a commis un crime et l'enquête dira si elles doivent être considérées comme complices de Bachelot.

Alors qu'elles se trouvaient dans une salle de la Sûreté, il nous a été possible de leur causer quelques instants.

Ferrand, nous disent-elles, était venu deux ou trois fois dans la maison où nous sommes, sans se faire connaître.

Mardi matin, vers onze heures, il y arrivait à nouveau, pendant notre absence. Nous étions allées faire des achats au magasin de la Samaritaine. Il était venu aussi la veille, mais nous ne sommes pas allées.

Il nous a dit qu'il avait un appartement à Versailles. Elles paraissent ignorer que leur compagnon des jours précédents a commis un crime et l'enquête dira si elles doivent être considérées comme complices de Bachelot.

Alors qu'elles se trouvaient dans une salle de la Sûreté, il nous a été possible de leur causer quelques instants.

Ferrand, nous disent-elles, était venu deux ou trois fois dans la maison où nous sommes, sans se faire connaître.

Mardi matin, vers onze heures, il y arrivait à nouveau, pendant notre absence. Nous étions allées faire des achats au magasin de la Samaritaine. Il était venu aussi la veille, mais nous ne sommes pas allées.

Il nous a dit qu'il avait un appartement à Versailles. Elles paraissent ignorer que leur compagnon des jours précédents a commis un crime et l'enquête dira si elles doivent être considérées comme complices de Bachelot.

« En revenant sur le Havre, l'auto est une panne par suite d'une crevaison de pneu et le chauffeur changea une roue.

« Bref, nous rentrions au Havre vers onze heures. Ferrand n'avait pas changé d'idée. Il voulait partir le soir pour Southampton, mais le chauffeur lui dit qu'il était trop tard pour obtenir des billets.

« C'est alors que nous sommes allés dans une maison de la rue des Gallois boire du champagne, quatre bouteilles. Nous ne sommes restés que vingt minutes dans cette maison et notre auto nous conduisit à l'Hôtel d'Angleterre.

« La chambre que nous y avions n'était pas chauffée nous déclarâmes de changer d'établissement. Après avoir été à l'Hôtel d'Angleterre, nous sommes allés à l'Hôtel de la Poste, rue de Paris, nous bûmes quelques verres de liqueur, à la Grande Taverne nous fumes de même, ce qui ne nous empêcha pas de rentrer à l'Hôtel, vers une heure du matin, de débusquer un souper composé d'huîtres, de vin blanc, d'escalopes de veau, puis du thé et du tilleul.

« A l'Hôtel de l'Époque, notre ami s'était fait inscrire sous le nom de Jean Sartorio, négociant à Paris, voyageant avec ses deux sœurs, Marguerite et Charlotte, et habitant tous trois, 44, rue de Meaux, à Paris. Nous croyions que c'était une fantaisie de plus.

« Il avait demandé au chauffeur de revenir le lendemain à dix heures pour déjeuner avec nous et recommencer une promenade. Je l'interrogeai sur son début, mais de notre côté nous ignorons toujours pour quelle cause et nous espérons bientôt l'apprendre.

« Le conducteur de l'automobile, Henri Dubousson, demeurant 17, rue Diderot, que nous avons pu joindre hier après-midi, nous a confirmé en tous points les déclarations des deux femmes. Il ne voyait qu'une chose, en Bachelot, un fêtard, un bon client.

« D'un geste brusque, il se lance dans le taxi, s'affale sur la banquette, bien vite occupée par trois inspecteurs. Il reste immobile, les mains rapprochées par de solides manettes, tassé dans un coin, se machonnant la lèvre inférieure.

Les inspecteurs épient ses mouvements, le fixent, regardent, de sa part, toute tentative de résistance impossible. Bachelot, conduit par le chauffeur Raoul Delaporte, se met en route aussitôt, suivi de deux agents cyclistes. Il passe, après un rapide virage, sous la voûte de l'Hôtel de Ville, et, par la rue Jules-Ansel, s'en va vers le Palais de Justice.

Ce que disent les compagnes de Bachelot

Les deux demi-mondaines qui accompagnaient Bachelot avaient été rencontrées par lui dans une maison de tolérance de la rue des Quatre-Vents, à Paris.

Elles se nomment Charlotte Sirtorio, dite Sapho, âgée de 23 ans, et Marguerite Patot, dite Margot, âgée de 39 ans. La première est brune, sa compagne est blonde, c'est du moins la couleur actuelle de ses cheveux qui paraissent décolorés.

Les deux femmes, tout simplement, elles ont raconté qu'elles connaissent l'individu avec lequel

Succès ! GRAND CAFÉ MAJESTIC Succès ! Tous les soirs : Chansonniers Montmartrois. PAUL-GAY et sa Compagnie, des « Noctambules ».

Block-Notes de la Danse

La Méridionale. La société la Méridionale, fondée depuis 5 ans, et qui réunit les personnes originaires de Midi, offre à ses sociétaires une grande matinée dansante le dimanche 19 avril, à 2 h. 1/2 du soir, dans les salons de la Grande Iaverne.

Conférences et Cours

Ecole Pratique Coloniale du Havre. — Cours sur les productions coloniales d'origine végétale et animale, par M. Em. Pouchon, ingénieur-agronome, directeur du Jardin Colonial. Les cours aura lieu samedi 28 courant, à 4 heures de l'après-midi, au siège de l'école, 1, rue Dumé-d'Aplemont.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Pont-Audemer. Audience du 26 Mars 1914. Présidence de M. GAILLET, président. — M. HAZOT, procureur de la République, occupant le siège du ministère public.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Sanvic. Matinée dansante. — Nous rappelons que demain dimanche à 2 h. 1/2, aura lieu sous le préau de l'école Jules-Ferry, 2, rue Ledru-Rollin, une matinée dansante organisée par les Amicales de Sanvic, sous la présidence de M. L. Lecomte.

Désiré Inhel, employé de chemin de fer, à Argentan, et Blanche Avenel, sans profession, à Montivilliers. Léon Gillier, voyageur de commerce, à Epouville. Madeleine Lequette, sans profession, à Montivilliers; Alphonse Houllier, cultivateur, à Fontenay; et Henriette Renault, sans profession, à Montivilliers.

Océville-sur-Mer. Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira à la mairie, samedi prochain, 28 mars, à 8 heures du soir.

Fécamp

Posta. — M. Wladimir Legris, surnuméraire des postes à Paris, est nommé commis des postes au même lieu. M. Legris est fils de M. Legris, covoiturier auxiliaire à Fécamp.

Accident. — M. Maurice Calcaïn, 18 ans, ouvrier de scierie chez MM. Joue et Cie, descendant d'un toit d'un petit grenier, lorsqu'il fit un faux pas et tomba sur le sol d'une hauteur de deux mètres. Sans chute, M. Calcaïn s'est fait des contusions multiples à la tête, aux mains et à la hanche gauche.

Saint-Romain-de-Colbois

Caisses d'Épargne. — A partir du 1er avril et jusqu'au 30 septembre, la séance du samedi à la Caisse d'Épargne aura lieu de 8 h. 1/2 à 4 heures du matin.

Punch amical. — Le punch amical qui devait avoir lieu dimanche, en l'honneur de M. M. Cavelier et Pruvost, nommé, est fixé ultérieurement; nous en donnerons la date.

Arrestation. — Le 26 mars, le gendarme a arrêté un Assisier né à Tivier, le nommé Joseph Iser, chauffeur, sans domicile fixe, né le 13 janvier 1882, qui était sans argent et sans travail.

Vol d'une poule. — Une poule d'une valeur de 6 francs a été volée le 20 mars à M. Louis Freret, retraité, demeurant à Epretois, Le gendarme recherche le voleur.

Fécamp

Conseil Municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni hier à quatre heures, sous la présidence de M. Duglé, maire, assisté de M. Louis Garon, délégué aux fonctions d'adjoint.

Abonnés et excoisés. — MM. Morienne, Machefer, Honoré, Friboulet, Iue, Bâumel, Couture, Marius Louis, Jouan, Sorel, Delaunay, Delarue, Dubosc, Petit, Gayant, Ledun et Legros.

Un vote une subvention de 250 francs au Comité des Œuvres de Mer. — Le Conseil municipal a voté une subvention annuelle de 250 francs, ce qui lui porte pour cette année seulement à 700 francs.

Harfleur. Mendicité et vagabondage. — La gendarmerie d'Harfleur a procédé, dans Harfleur, à l'arrestation d'un nommé Solomonovitch Arnould, né le 18 mars 1888 à Bucarest.

Collation. — M. Lescote, journaliste, demeurant boulevard du Midi, à Harfleur, en compagnie de sa femme, Mme Jeanne Vason, se trouvait en voiture, jeudi soir, vers 8 h. 1/4, sur la route Nationale et allait vers Harfleur, lorsque arrivé au haut de la côte de Rouen, un taxi qui suivait le même chemin, vint donner dans l'arrière de la voiture.

Le cheval se trouvant libre contenait son chemin pendant une centaine de mètres. La voiture privée de sa roue gauche versa et M. et M. Lescote furent projetés à terre.

M. Lescote fut blessé aux yeux et à la joue; sa femme se plaignait de douleurs latérales. Le taxi, au lieu de son côté, fut quelque peu endommagé.

Le gendarme d'Harfleur avertit ses collègues des lieux pour établir les responsabilités. Le chauffeur interrogé dit se nommer Eugène Malandain, 27 ans, demeurant rue Frédéric-Bellauger, et être au service d'un entrepreneur du Havre. Il déclara avoir vu la voiture, mais n'avait pu prévoir l'accident.

Montivilliers. Etat civil. — Naissances. — Du 18 mars : Madeleine Mirand, rue du Docteur-Bonnet, 33. — Du 22 : Louis Anblin, rue Victor-Lesueur, 49. — Du 23 : Louis Longé, rue Lesueur, 99; René Adèle, hameau de Gournay; Fernand Letellier, rue Michel, 17.

Promesses de mariages. — Léon Lefebvre, employé de banque, au Havre, et Clémence Lhuirier, sans profession, à Montivilliers; Henri Dégénès, livreur, et Marie Saint-Sans, sans profession; et Blanche Avenel, sans profession, à Montivilliers.

Le Conseil municipal s'est réuni hier à quatre heures, sous la présidence de M. Duglé, maire, assisté de M. Louis Garon, délégué aux fonctions d'adjoint.

Abonnés et excoisés. — MM. Morienne, Machefer, Honoré, Friboulet, Iue, Bâumel, Couture, Marius Louis, Jouan, Sorel, Delaunay, Delarue, Dubosc, Petit, Gayant, Ledun et Legros.

Un vote une subvention de 250 francs au Comité des Œuvres de Mer. — Le Conseil municipal a voté une subvention annuelle de 250 francs, ce qui lui porte pour cette année seulement à 700 francs.

Harfleur. Mendicité et vagabondage. — La gendarmerie d'Harfleur a procédé, dans Harfleur, à l'arrestation d'un nommé Solomonovitch Arnould, né le 18 mars 1888 à Bucarest.

ARTHRIQUES Vichy Célestins aux repas élimine l'acide urique. Tribune des Syndicats

Syndicat général des Ouvriers du Port et similaires du Havre. — Les adhérents sont invités à se mettre au pair de leurs cotisations sans délai, s'ils ne veulent pas voir appliquer l'art. 7 de la loi de 1831 sur les Syndicats professionnels.

Bulletin des Sociétés

Société Mutuelle de Prévoyance des Employés de Commerce, au siège social, 8, rue Caillay. — Téléphone n° 222.

La Société se charge de procurer à MM. les Négociants, Banquiers et Courtiers, les employés divers des sociétés et amis qui auraient pas reçu d'invitations sont priés d'y assister.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Association Sportive Havraise. — Demain matin à 10 h. 30, à Sanvic, terrain du H.A.C., 1er tour de championnat.

Ville du Havre, les deux résultats devant être, d'après le règlement additionnel, celui des équipes penchées sera sifflé à Sanvic avant la rencontre des équipes premières. A 1 h. 45, l'équipe seconde d'Association du HAC rencontrera l'équipe première de l'ASB; cette rencontre compte pour le championnat.

Tous les joueurs non convoqués individuellement par lettre, sont instamment priés de monter à Sanvic demain matin à 9 h. 30; des ballons seront mis à leur disposition. Les nouveaux joueurs désirant adhérer à la section de rugby seront également les bienvenus.

Havre Rugby Club. — L'équipe seconde, demain à 1 h. 45, à Bierville contre l'équipe correspondante du HAC.

Convoqués : M. Trel, Loison, Robin, Fontaine, Gardin, Léger, Brown, Lefebvre, Grillé, Belorge, Jacques, Briollet, Ribet, Baudo, Leclercq, Lataud, Glognein, Petit, Delannay.

A 3 heures, à Sanvic, 1re équipe contre l'équipe première du club doyen.

Présent convoqués à 2 h. 45 : M. Dupuy, Ribet, Charley, W. Carrière, Ed. et F. Salsbery, Bobbé, Terry, Calmette, Bédic, Dubuc, Bégin, Lamure, Garpentier, Bellauger.

Football Association. Havre-Sports contre 129 de ligne. Terrain du H. S., Dimanche 29 mars, à 2 h.

Pour la première fois cette saison, l'excellent équipe du 129 règnera disputera un match avec un onze local. L'honneur en revient au 129 qui, par sa victoire, aura l'occasion de faire comme tous les ans une réunion de charité.

Cette réunion de charité est éliminée de la compétition locale, mais il ne reste pas moins le beau team que nous connaissons; en effet, il ne succède que d'un but contre le 149, champion de France. Ce fut un beau résultat pour l'équipe du Havre.

Le Havre-Sports, qui vient de remporter de brillants succès, mettra son meilleur team sur pied et la partie, tout en étant des plus amicales, sera chaudement disputée.

Les sociétés de football qui ont été convoquées à la réunion qui se déroulera sur le coquet terrain du H. S.

Le 5 février sera tenu par Louis Rémy, un ancien du 129.

Havre-Sports se composera de la façon suivante : M. Haudry, E. Billard, Marcel Le Maître, P. Boulier, K. Kass, J. Boucher, R. Bazard, A. Lefebvre, W. Jackson, A. Parisse, R. Daval.

Coupe Mason. Comme lever de rideau le 19 (S. 9) se rencontrera avec l'A. S. B. de B. Belangeur, un match comptant pour la Coupe Mason, coup d'envoi à 1 h. 1/2.

C'est une partie qui sera disputée avec ardeur le 19 (S. 9), en effet, qui second du championnat ne peut pas se laisser battre par une équipe qui a été désignée comme l'équipe à battre par 3 à 2 contre la première équipe du H. S. G. lors du match éliminatoire de la Coupe du Havre.

Le 19 (S. 9) est composé comme suit : Boulier, Dufils, Lebiz, Desjardins, Vandy, Tauner, Philippe, Maridor, Souquet, Corin, Scheldmann, Archambaud.

Coupe Mayer. Le H. S. (3) se rendra à Fécamp pour disputer un match de Coupe Mayer contre l'U. S. F. (2).

Le H. S. (3) est convoqué à la gare de départ à 9 h. 45.

Association Sportive Havraise. — Matches de demain : ASB (1) c. HAC (1) à Sanvic, terrain du HAC, à 1 h. 45.

Association Sportive Havraise. — Matches de demain : ASB (1) c. HAC (1) à Sanvic, terrain du HAC, à 1 h. 45.

Association Sportive Havraise. — Matches de demain : ASB (1) c. HAC (1) à Sanvic, terrain du HAC, à 1 h. 45.

Association Sportive Havraise. — Matches de demain : ASB (1) c. HAC (1) à Sanvic, terrain du HAC, à 1 h. 45.

Association Sportive Havraise. — Matches de demain : ASB (1) c. HAC (1) à Sanvic, terrain du HAC, à 1 h. 45.

Association Sportive Havraise. — Matches de demain : ASB (1) c. HAC (1) à Sanvic, terrain du HAC, à 1 h. 45.

Association Sportive Havraise. — Matches de demain : ASB (1) c. HAC (1) à Sanvic, terrain du HAC, à 1 h. 45.

Association Sportive Havraise. — Matches de demain : ASB (1) c. HAC (1) à Sanvic, terrain du HAC, à 1 h. 45.

Association Sportive Havraise. — Matches de demain : ASB (1) c. HAC (1) à Sanvic, terrain du HAC, à 1 h. 45.

Association Sportive Havraise. — Matches de demain : ASB (1) c. HAC (1) à Sanvic, terrain du HAC, à 1 h. 45.

Association Sportive Havraise. — Matches de demain : ASB (1) c. HAC (1) à Sanvic, terrain du HAC, à 1 h. 45.

Association Sportive Havraise. — Matches de demain : ASB (1) c. HAC (1) à Sanvic, terrain du HAC, à 1 h. 45.

Association Sportive Havraise. — Matches de demain : ASB (1) c. HAC (1) à Sanvic, terrain du HAC, à 1 h. 45.

Association Sportive Havraise. — Matches de demain : ASB (1) c. HAC (1) à Sanvic, terrain du HAC, à 1 h. 45.

Association Sportive Havraise. — Matches de demain : ASB (1) c. HAC (1) à Sanvic, terrain du HAC, à 1 h. 45.

Association Sportive Havraise. — Matches de demain : ASB (1) c. HAC (1) à Sanvic, terrain du HAC, à 1 h. 45.

Association Sportive Havraise. — Matches de demain : ASB (1) c. HAC (1) à Sanvic, terrain du HAC, à 1 h. 45.

Association Sportive Havraise. — Matches de demain : ASB (1) c. HAC (1) à Sanvic, terrain du HAC, à 1 h. 45.

Association Sportive Havraise. — Matches de demain : ASB (1) c. HAC (1) à Sanvic, terrain du HAC, à 1 h. 45.

Association Sportive Havraise. — Matches de demain : ASB (1) c. HAC (1) à Sanvic, terrain du HAC, à 1 h. 45.

Association Sportive Havraise. — Matches de demain : ASB (1) c. HAC (1) à Sanvic, terrain du HAC, à 1 h. 45.

Association Sportive Havraise. — Matches de demain : ASB (1) c. HAC (1) à Sanvic, terrain du HAC, à 1 h. 45.

Association Sportive Havraise. — Terrain au Bois. Demain 1re équipe contre l'équipe correspondante de l'U. S. de Fécamp à 3 heures.

Convoqués : M. Glognein, Vasse, Arguis, Vassel, M. Chau, Lucien, Fougères (cap), Guéroux, André, Renaud, Ledurou, Tanguet.

2e équipe rencontrera l'U. S. F. à 1 h. 1/2 sur le terrain de cette dernière, Friboulet, Langlois, Aubin, Hébert, Gressent, Grancher, Tésnier, Sorre, Lecocq, Gabé, Lamotte, Dapout.

Association Sportive Havraise. — Terrain au Bois. Demain 1re équipe contre l'équipe correspondante de l'U. S. de Fécamp à 3 heures.

Convoqués : M. Glognein, Vasse, Arguis, Vassel, M. Chau, Lucien, Fougères (cap), Guéroux, André, Renaud, Ledurou, Tanguet.

2e équipe rencontrera l'U. S. F. à 1 h. 1/2 sur le terrain de cette dernière, Friboulet, Langlois, Aubin, Hébert, Gressent, Grancher, Tésnier, Sorre, Lecocq, Gabé, Lamotte, Dapout.

Association Sportive Havraise. — Terrain au Bois. Demain 1re équipe contre l'équipe correspondante de l'U. S. de Fécamp à 3 heures.

Convoqués : M. Glognein, Vasse, Arguis, Vassel, M. Chau, Lucien, Fougères (cap), Guéroux, André, Renaud, Ledurou, Tanguet.

2e équipe rencontrera l'U. S. F. à 1 h. 1/2 sur le terrain de cette dernière, Friboulet, Langlois, Aubin, Hébert, Gressent, Grancher, Tésnier, Sorre, Lecocq, Gabé, Lamotte, Dapout.

Association Sportive Havraise. — Terrain au Bois. Demain 1re équipe contre l'équipe correspondante de l'U. S. de Fécamp à 3 heures.

Convoqués : M. Glognein, Vasse, Arguis, Vassel, M. Chau, Lucien, Fougères (cap), Guéroux, André, Renaud, Ledurou, Tanguet.

2e équipe rencontrera l'U. S. F. à 1 h. 1/2 sur le terrain de cette dernière, Friboulet, Langlois, Aubin, Hébert, Gressent, Grancher, Tésnier, Sorre, Lecocq, Gabé, Lamotte, Dapout.

Association Sportive Havraise. — Terrain au Bois. Demain 1re équipe contre l'équipe correspondante de l'U. S. de Fécamp à 3 heures.

Convoqués : M. Glognein, Vasse, Arguis, Vassel, M. Chau, Lucien, Fougères (cap), Guéroux, André, Renaud, Ledurou, Tanguet.

2e équipe rencontrera l'U. S. F. à 1 h. 1/2 sur le terrain de cette dernière, Friboulet, Langlois, Aubin, Hébert, Gressent, Grancher, Tésnier, Sorre, Lecocq, Gabé, Lamotte, Dapout.

Association Sportive Havraise. — Terrain au Bois. Demain 1re équipe contre l'équipe correspondante de l'U. S. de Fécamp à 3 heures.

Convoqués : M. Glognein, Vasse, Arguis, Vassel, M. Chau, Lucien, Fougères (cap), Guéroux, André, Renaud, Ledurou, Tanguet.

2e équipe rencontrera l'U. S. F. à 1 h. 1/2 sur le terrain de cette dernière, Friboulet, Langlois, Aubin, Hébert, Gressent, Grancher, Tésnier, Sorre, Lecocq, Gabé, Lamotte, Dapout.

Association Sportive Havraise. — Terrain au Bois. Demain 1re équipe contre l'équipe correspondante de l'U. S. de Fécamp à 3 heures.

Convoqués : M. Glognein, Vasse, Arguis, Vassel, M. Chau, Lucien, Fougères (cap), Guéroux, André, Renaud, Ledurou, Tanguet.

2e équipe rencontrera l'U. S. F. à 1 h. 1/2 sur le terrain de cette dernière, Friboulet, Langlois, Aubin, Hébert, Gressent, Grancher, Tésnier, Sorre, Lecocq, Gabé, Lamotte, Dapout.

Association Sportive Havraise. — Terrain au Bois. Demain 1re équipe contre l'équipe correspondante de l'U. S. de Fécamp à 3 heures.

Convoqués : M. Glognein, Vasse, Arguis, Vassel, M. Chau, Lucien, Fougères (cap), Guéroux, André, Renaud, Ledurou, Tanguet.

2e équipe rencontrera l'U. S. F. à 1 h. 1/2 sur le terrain de cette dernière, Friboulet, Langlois, Aubin, Hébert, Gressent, Grancher, Tésnier, Sorre, Lecocq, Gabé, Lamotte, Dapout.

Association Sportive Havraise. — Terrain au Bois. Demain 1re équipe contre l'équipe correspondante de l'U. S. de Fécamp à 3 heures.

Convoqués : M. Glognein, Vasse, Arguis, Vassel, M. Chau, Lucien, Fougères (cap), Guéroux, André, Renaud, Ledurou, Tanguet.

2e équipe rencontrera l'U. S. F. à 1 h. 1/2 sur le terrain de cette dernière, Friboulet, Langlois, Aubin, Hébert, Gressent, Grancher, Tésnier, Sorre, Lecocq, Gabé, Lamotte, Dapout.

Association Sportive Havraise. — Terrain au Bois. Demain 1re équipe contre l'équipe correspondante de l'U. S. de Fécamp à 3 heures.

Convoqués : M. Glognein, Vasse, Arguis, Vassel, M. Chau, Lucien, Fougères (cap), Guéroux, André, Renaud, Ledurou, Tanguet.

2e équipe rencontrera l'U. S. F. à 1 h. 1/2 sur le terrain de cette dernière, Friboulet, Langlois, Aubin, Hébert, Gressent, Grancher, Tésnier, Sorre, Lecocq, Gabé, Lamotte, Dapout.

Association Sportive Havraise. — Terrain au Bois. Demain 1re équipe contre l'équipe correspondante de l'U. S. de Fécamp à 3 heures.

Convoqués : M. Glognein, Vasse, Arguis, Vassel, M. Chau, Lucien, Fougères (cap), Guéroux, André, Renaud, Ledurou, Tanguet.

2e équipe rencontrera l'U. S. F. à 1 h. 1/2 sur le terrain de cette dernière, Friboulet, Langlois, Aubin, Hébert, Gressent, Grancher, Tésnier, Sorre, Lecocq, Gabé, Lamotte, Dapout.

Association Sportive Havraise. — Terrain au Bois. Demain 1re équipe contre l'équipe correspondante de l'U. S. de Fécamp à 3 heures.

Convoqués : M. Glognein, Vasse, Arguis, Vassel, M. Chau, Lucien, Fougères (cap), Guéroux, André, Renaud, Ledurou, Tanguet.

2e équipe rencontrera l'U. S. F. à 1 h. 1/2 sur le terrain de cette dernière, Friboulet, Langlois, Aubin, Hébert, Gressent, Grancher, Tésnier, Sorre, Lecocq, Gabé, Lamotte, Dapout.

Association Sportive Havraise. — Terrain au Bois. Demain 1re équipe contre l'équipe correspondante de l'U. S. de Fécamp à 3 heures.

Convoqués : M. Glognein, Vasse, Arguis, Vassel, M. Chau, Lucien, Fougères (cap), Guéroux, André, Renaud, Ledurou, Tanguet.

2e équipe rencontrera l'U. S. F. à 1 h. 1/2 sur le terrain de cette dernière, Friboulet, Langlois, Aubin, Hébert, Gressent, Grancher, Tésnier, Sorre, Lecocq, Gabé, Lamotte, Dapout.

Association Sportive Havraise. — Terrain au Bois. Demain 1re équipe contre l'équipe correspondante de l'U. S. de Fécamp à 3 heures.

Convoqués : M. Glognein, Vasse, Arguis, Vassel, M. Chau, Lucien, Fougères (cap), Guéroux, André, Renaud, Ledurou, Tanguet.

Courses à Saint-Omer. Vendredi 27 Mars. PRIX DU LOIR (courses de haies). — à vendre aux enchères. — 3,000 fr. — Distance : 3,900 mètres. — 1. Sirius II, à M. G. Ballewiec (W. Assol). — 2. Mont Boron (Powers). — 3. Gordon Bleu (Ed. Haës).

Non placés : Canteleup II, Géroy, Cavallo II, Mandolino V, Drinker.

Un peu de Logique

Les Pâques Pink me guérissent-elles ? Telle est la question que bien des malades se posent en pressant des nombreuses attestations de guérison...

Maintenant, faites bien attention à ceci : Nous connaissons la valeur des vraies Pâques Pink...

Nouvelles Diverses

Agression contre un Encaisseur Un drame étrange, dont les circonstances et les causes sont encore imparfaitement établies...

Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de Mademoiselle Armandine-Augustine MORISSET...

Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de Monsieur Henri DUMOIS...

Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de Monsieur Georges BALDREN...

Une Fusillade dans la nuit M. Tachereau, gardien de nuit dans un garage d'automobiles...

L'Argent des Soldats Sur mandat de M. Boncher, juge d'instruction...

Etat Civil du Havre NAISSANCES Du 27 mars...

Madame Théodore LEPART Née PESNEL

M. Frédéric DASSONVILLE Capitaine au 7^e Régiment d'Infanterie

Madame Frédéric DASSONVILLE Née Marie-Auguste AUGER

M. et Mme Alfred LEROI et leur fille; M. et Mme Eugène LEROI et leurs enfants

M. et Mme Lucien LÉDOUILLIER et leur fille; M. et Mme Eugène LEROI et leurs enfants

M. et Mme Alfred LEROI et leur fille; M. et Mme Eugène LEROI et leurs enfants

M. et Mme Alfred LEROI et leur fille; M. et Mme Eugène LEROI et leurs enfants

M. et Mme Alfred LEROI et leur fille; M. et Mme Eugène LEROI et leurs enfants

M. et Mme Alfred LEROI et leur fille; M. et Mme Eugène LEROI et leurs enfants

LUCAS, 9 jours, rue des Galions, 12; SELINA THÉBAULT, veuve BIGNON, 52 ans, sans profession...

Spécialité de Douil A L'ORPHELINE, 13-15, rue Thiers

M. Charles DUPRAY; M. Charles DUPRAY; M. et Mme Maurice DUPRAY

Madame Veuve TESTU Née LESAUVAGE

Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de Mademoiselle Armandine-Augustine MORISSET

Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de Monsieur Henri DUMOIS

Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de Monsieur Georges BALDREN

Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de Monsieur Edmond LUCAS

Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de Monsieur Edmond LUCAS

Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de Monsieur Edmond LUCAS

Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de Monsieur Edmond LUCAS

Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de Monsieur Edmond LUCAS

Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de Monsieur Edmond LUCAS

Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de Monsieur Edmond LUCAS

Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de Monsieur Edmond LUCAS

Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de Monsieur Edmond LUCAS

Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de Monsieur Edmond LUCAS

Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de Monsieur Edmond LUCAS

Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de Monsieur Edmond LUCAS

Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de Monsieur Edmond LUCAS

Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de Monsieur Edmond LUCAS

Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de Monsieur Edmond LUCAS

Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de Monsieur Edmond LUCAS

MARÉGRAPHE DU 28 MARS FLEURE MER 9 h. 08 - Hauteur 7 m 60

COUVERTURE DES FONTS DU HAVRE Du 28 Mars 1914

Port du Havre Mars Navires Entrés ven. de

Mars Navires Sortis all. à

UN REMÈDE SOUVERAIN Toute puissance pour guérir l'asthme, le catarrhe, l'oppression, la toux spasmodique...

THEATRE-CIRQUE OMNIA Boulevard de Strasbourg

Compagnie Normande DE NAVIGATION A VAPEUR

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. Djibouti, all. de la Réunion, etc.

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. Ville-d'Alger, all. de la Réunion au Havre

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. St-Louis, ven. d'Alger, est arr. à Oran

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. St-Vincent, ven. d'Alger et Oran, est arr. à Rouen le 28 mars

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. Cantone, ven. de Grimsby, est arr. à Dieppe le 28 mars

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. Hypocrite-Worms est parti de Rouen le 26 mars pour Bordeaux

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. Virginie, all. du Havre, etc. à New-Orléans, est reparti de La Corgogne le 27 mars

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. Litrac est parti de Hambourg le 24 mars pour Rouen

NOUVELLES MARITIMES Le nav. F. Neully, cap. Gobert, ven. de San-Francisco, est arr. à Eurka le 26 mars

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. St-Louis, ven. de Bordeaux, est arr. à New-Orléans le 24 mars

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. La-Pequeuse, all. du Havre à New-York, a été signalé à Sabres Island le 26 mars

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. Ville-de-Maris est parti de Brest le 27 mars, à 9 heures, pour Havre

NOUVELLES MARITIMES Le nav. F. Aïche, all. de Hambourg à Rio-Janeiro, est passé à Dun-encis le 25 mars

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. St-Louis, ven. de Bordeaux, est arr. à New-Orléans le 24 mars

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. Ville-de-Maris est parti de Brest le 27 mars, à 9 heures, pour Havre

NOUVELLES MARITIMES Le nav. F. Neully, cap. Gobert, ven. de San-Francisco, est arr. à Eurka le 26 mars

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. St-Louis, ven. de Bordeaux, est arr. à New-Orléans le 24 mars

COUVERTURE DES FONTS DU HAVRE Du 28 Mars 1914

Port du Havre Mars Navires Entrés ven. de

Mars Navires Sortis all. à

UN REMÈDE SOUVERAIN Toute puissance pour guérir l'asthme, le catarrhe, l'oppression, la toux spasmodique...

THEATRE-CIRQUE OMNIA Boulevard de Strasbourg

Compagnie Normande DE NAVIGATION A VAPEUR

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. Djibouti, all. de la Réunion, etc.

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. Ville-d'Alger, all. de la Réunion au Havre

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. St-Louis, ven. d'Alger, est arr. à Oran

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. St-Vincent, ven. d'Alger et Oran, est arr. à Rouen le 28 mars

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. Cantone, ven. de Grimsby, est arr. à Dieppe le 28 mars

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. Hypocrite-Worms est parti de Rouen le 26 mars pour Bordeaux

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. Virginie, all. du Havre, etc. à New-Orléans, est reparti de La Corgogne le 27 mars

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. Litrac est parti de Hambourg le 24 mars pour Rouen

NOUVELLES MARITIMES Le nav. F. Neully, cap. Gobert, ven. de San-Francisco, est arr. à Eurka le 26 mars

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. St-Louis, ven. de Bordeaux, est arr. à New-Orléans le 24 mars

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. La-Pequeuse, all. du Havre à New-York, a été signalé à Sabres Island le 26 mars

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. Ville-de-Maris est parti de Brest le 27 mars, à 9 heures, pour Havre

NOUVELLES MARITIMES Le nav. F. Aïche, all. de Hambourg à Rio-Janeiro, est passé à Dun-encis le 25 mars

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. St-Louis, ven. de Bordeaux, est arr. à New-Orléans le 24 mars

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. Ville-de-Maris est parti de Brest le 27 mars, à 9 heures, pour Havre

NOUVELLES MARITIMES Le nav. F. Neully, cap. Gobert, ven. de San-Francisco, est arr. à Eurka le 26 mars

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. St-Louis, ven. de Bordeaux, est arr. à New-Orléans le 24 mars

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. St-Louis, ven. de Bordeaux, est arr. à New-Orléans le 24 mars

Affection de l'estomac LES CACHETS DIGESTIFS & ANTISEPTIQUES LE DUC

Pancréatine, Pepsine, Diastase, Benzonnaphthol, Cascara, etc. Correspondant à la digestion des aliments gras, féculents, chair musculaire, etc.

SONT SOUVERAINS POUR GUÉRIR L'ESTOMAC L'INTESTIN

MODE D'EMPLOI : Un Cachet avant chacun des deux principaux repas 1 fr. 75 au lieu de 2 francs

GRANDE PHARMACIE DES HALLES CENTRALES

Succession LEVESQUE-MEYER Continuation de la Vente Mobilière, Hôtel des Ventes, 62 bis, rue Victor-Hugo, le Samedi 30 Mars, à 2 heures de l'après-midi.

ARGENTERIE (25 kilogrammes) Les Mardi 31 Mars et Mercredi 1^{er} Avril à 10 heures du matin : LIVRES, MEUBLES, OBJETS MOBILIERS, LINGE, LITERIE ET DIVERS Argent Comptant

EXPOSITION PUBLIQUE Le LUNDI 30 MARS 1914, de 10 heures à midi

PRIX MOYENS DES CATEGORIES Basés sur le Marché du Havre de ce jour

BOUEN, vendredi 27 mars

PARIS (La-Vallette), vendredi 27 mars

VILLE DU HAVRE TAXE OFFICIELLE DU PAIN (suivant les bases adoptées par la délibération municipale du 29 octobre 1902)

Cession de Fonds 1^{er} Avis Par acte s. s. p., en date de ce jour, M. ROUSSELIN, habitant au Havre, rue Joseph-Morin, 18, a vendu à M. Desgrappes, le Fonds de Boulangerie qu'il exploite à l'adresse ci-dessus.

Cession de Fonds 2^e Avis Par acte s. s. p., en date du 17 courant, M. JUBIN BATHIE, a vendu à un acquéreur y dénommé, son Fonds de Commerce qu'il exploite, 24, quai Lambarde.

Cession de Fonds 3^e Avis Par acte s. s. p., en date du 27 mars, M. QUEVTEL, a fait passer de son Fonds d'Épicerie Liqueurs, 10, rue d'Épémont, à une personne y dénommée. Prise de possession le 19 avril prochain.

ÉGARÉ Berger allemand. La ramener, 75, cours de la République. Bonne récompense (5642)

PERDU Une BROCHE chimère en or, avec petite pierre blanche au milieu. La rapporter chez Mme VILMOT, 26, rue de Paris, au 2^e étage. Bonne récompense. (56502)

PERDU un Parapluie de dame rues d'Épémont et de Saint-Adresse. Rapporter chez Mme LUCAS, 8, sentier du Vallot, Saint-Adresse. - Récompense. (56322)

ON DEMANDE un Jeune Homme présent, 16 ans. S'adresser au bureau du journal. (56331)

ON DEMANDE un Jeune Homme sérieux pour travail de publicité pouvant accompagner un voyage dans ses tournées. S'adresser de midi à 2 h. à M. DUEZ, Hôtel Harmon, 16, place Gambetta, Le Havre. (5619)

ON DEMANDE un Jeune Homme de 16 à 17 ans, pur faire les courses et le nettoyage. Bonnes références exigées. - S'adresser à La Samaritaine, place Gambetta. (5633)

CHAUSSEUSES ! BONNE VENDEUSE est demandée de suite. Écrire au bureau du journal aux initiales H. B. 13.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT (Service d'Hiver modifié fin Janvier 1914)

Ligne du Havre à Saint-Valéry



DIX fois plus fortifiante que l'Huile de Foie de Morue

Très agréable à Boire et très Digestive

HUILE DE FOIE DE MORUE, IODE, GLYCEROPHOSPHATES, SUC DE VIANDE, KOLA, KINA, QUINQUINA

LE SEUL PRÉSERVATIF DES RHUMES pendant l'Hiver

On ne saurait trop engager les personnes atteintes de Rhumes, de Bronchites, de Phthisie à ses débuts, de Catarrhes pulmonaires, d'Affections de la Gorge, d'Anémie, de Rachitisme, de Faiblesse générale, etc., à employer cette

EXCELLENTE PREPARATION

Non seulement elle guérit, mais elle préserve; non seulement elle arrête le développement du mal, mais elle le prévient.

Prix du Litre : 4 fr. 25; le Demi-Litre : 2 fr. 25

Un superbe TIRE-BOUCHON de poche et une BOITE de PASTILLES de MENTHE ANGLAISE extra seront offerts à tout Acheteur d'EMULSION DELAFONTAINE EN VENTE PARTOUT

Dépôt Principal : AU PILON D'OR, 20, Place de l'Hôtel-de-Ville, Havre

CIDRES

Petit Cidre « Verger de l'Abbaye »... 0 fr. 15 le litre
Cidre de Choix « Clos Margot »... 0 fr. 25 »
Grand Cidre de Normandie « Pomme de Doyen »... 0 fr. 50 la bout.

Caves Générales

LIVRAISON A DOMICILE DEPUIS 6 LITRES

Le Directeur de la Maison du Pont-Neuf
Informe sa nombreuse Clientèle que ses Magasins sont transférés 63, Rue de Paris

ON DEMANDE BONNE à tout faire
de 20 à 25 ans, p. faire la cuisine. Non couchée. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

PROFESSEUR de Solfège et de Piano
échangera leçons sérieuses de Musique contre Légons de Latin et d'Allemand à Jeanne Gargou. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE Bons CHARPENTIERS en Fer
Chaudronniers, Formeurs, Forgerons en cornières. S'adresser aux ATELIERS et CHANTIERS DE LA MANCHE, à Dieppe.

ON DEMANDE Une Bonne à tout faire
40 à 48 ans, nourrie, couchée. - Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE Une très bonne Garçonne Modeste, soit à l'année ou à la saison. Bons appointements. Prendre l'adresse au bureau du journal.

ON DEMANDE Une Jeune Personne pour s'occuper de l'intérieur de 7 h. du soir. Sortant de mais. bourg. B. réf. Se prés. de 1 h. 1/2 à 3 h. Prendre l'adresse au bureau du journal.

Aux Boulangers à acheter ON DEMANDE CHARBON DE FOUR de BOULANGER S'adresser, 307, rue de Normandie.

ON DEMANDE pour personne convalescente CHAMBRE avec Pension à la campagne. - Faire offre au bureau du journal aux initiales L. F. B. 1227.

ON DEMANDE A LOUER pour de suite ou pour le 8 avril Deux Chambres meublées et Cuisine, préférence vers le centre de la ville. - Ecrire de suite R. M. B., Poste restante.

M. ME BLANCA reçoit tous les jours de 9 h. du matin à 6 h. du soir (Samedis et Dimanches exceptés). 3, rue Voltaire 43 (1er étage)

VOTRE INTERÊT est d'acheter votre EAU DE COLOGNE

Aux Caves Phénix
Vendue 30/00 moins cher qu'ailleurs
3 fr. 75 le litre, à 60 degrés 5 fr. le litre, à 80 degrés
Maison unique : 115 cours de la République
RHUM PHÉNIX - PHÉNIX DES RHUMS

MALADIES SECRÈTES Ecoulements, Echauffements, Blennorrhagie, etc., etc.
GUÉRIS SANS COMPLICTIONS D'AUCUNE SORTIE PAR
Les Capsules de SANTALOSE et l'Injection Souveraine ALPHA
Les milliers de guérisons obtenues avec ces deux produits sont une preuve admissible de leur efficacité.

CYCLISTES DEMANDER au Grand Garage Georges Lefebvre

89 à 95, Cours de la République - HAVRE
Les Catalogues des Bicyclettes et Motocyclettes PEUGEOT et TERROT 1914 VOIR LES NOUVEAUX MODÈLES
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE
Vente à Crédit depuis 10 fr. par Mois
FORTE REMISE AU COMPTANT
Grand Choix de VOITURES d'ENFANTS - MACHINES à COUDRE
Fournisseur de l'UNION ECONOMIQUE

BELLE OCCASION
1 Chambre Louis XV noyer ciré
1 Salle à Manger
A Vendre au prix. - S'adresser au journal.

A VENDRE TRÈS BON MARCHÉ
Poyou, 18, Singes, bien Tenue, quelques Tables pitecino, pieds fixes. - Café CHARLIE, 1, quai de Seine.

OCCASIONS
28, RUE THIERS, 28 - SANVIC
A très bonne cuisinière, long. 90 cm, avec bain enivre, 55 fr. - 1 grand matelas, très belle laine, 50 fr. - 4 tableaux étra gers, le lot, 12 fr. - 1 très bon violon et archet, 18 fr. - 2 grandes courtes pointes neuves, 12 fr. - 1 lit, une grande couette et sommier neuf, 13 fr.

Belle Glacière à vendre
Quatre portes, état de neuf
A usage de Boulanger ou Hôtel
S'adresser au bureau du journal.

ON ACHÈTERAIT MAISON MEUBLÉE
18 à 30 chambres, 10 dispos de 7,000 francs comptant.
Ecrire au journal, V. A. 40. Agence s'abst. tenir.

Volets mécaniques en fer et bois
Systèmes Brevetés
RENOUARD, Constructeur
58, Rue de l'Église, 58
Téléphone : 13.71

MARGARINE "La PRIMROSE"
Exquis pour la table. Excellente pour la cuisine. - Dépositaires:
M. Vve Frémont, 48, rue de la Halle; M. Savalle, 108, rue de la Mailloiserie; M. Jouen, 46, rue St-Pierre; M. Lemaire, 7, rue Paul-Marion; M. Binette, 134, rue G'-Brindeau; M. J. Osmond, 73, rue G'-Delavigne; M. Vittecoq, 77, rue G'-Delavigne; M. Binette, 17, rue d'Ingonville; M. Guillemard, 45, rue G'-Cros-sant; M. Carpentier, rue M'-Thérèse; M. Régnier, 11, rue de la Bourse; M. Batazard, 38, rue de Normandie; M. Billard, rue de Normandie; M. Bruckert, 149, Cours de la République; M. Joy, 116, Cours de la République; M. Upray, 86, rue d'Étretat; M. Mabillet, place St-Vincent-de-Paul; M. Poincel, 81, rue Bel-linger; M. Achard, 140, rue d'Étretat; M. Grouard, charcutier, à Savvic, rue de la République; M. Lenoir, 7, rue Lesueur.

BELLE JARDINIÈRE
2, Rue du Pont-Neuf, PARIS
LA PLUS GRANDE MAISON DE VÊTEMENTS DU MONDE ENTIER
Vêtements pour HOMMES, DAMES et ENFANTS
Modèle de nos complets: Hommes... depuis 31, 35; Jeunes Gens... depuis 29

DENTIERS SOLIDES BIEN FAITS par M. MOTET, DENTISTE
52, rue de la Bourse, 17, rue Marie-Thérèse
Refait les DENTIERS CASSÉS ou mal faits ailleurs
Réparations en 3 heures et Dentiers haut et bas livrés en 5 heures

J'AI BESOIN D'OR
et je le paie le plus cher possible avec ou sans échange
40, rue Voltaire LEBEU Téléphone 14-04
200 Garnitures de Cheminées en magasin à 350.000 fr. de Bijoux et Diamants d'occasion.

VANNERIE A. DRIEU
2 rue Jules-Lescaze - Havre
Articles de Voyages, Bouteaux, Maîtres, Luyettes, Pass-Bibés, Tables à ouvrage, Bonbonnières, Biscuits, Corbeilles à pain, papier, correspondance; Fumeurs service, bouchons, boulangers, épiciers, bacheliers, linge, provisions, etc. - Magasin pour entrepreneurs. LJS (8539)

100% DE FIXE
et Commission offerte par Société d'Assurances, très sérieuse, JARDIN, Accidents, Délais, Affaires faciles. CRESPIN, 69, boulevard de la République.

FAIENCES - VERRERIES - PORCELAINES
Articles de Ménage
SEVESSANT FRÈRES
25, rue du Général-Faidherbe
VERREterie SPECIALE POUR CAFÉS-DÉBITS
Articles pour Charcutiers - Pipes de terre anglaises 4.12.16.20.24.28c (6526)

VERMOUTH FLORE
BITTER TOPAZE
Choix extra
Vente en Gros : P. DANVERS, Havre MES (4539)

VOIR L. BOISSEL MÉCANICIEN
chez ses Nouveaux Modèles 1914
GLADIATOR - ROCHET
Pneus WOLBER, DUNLOP, MICHELIN
La Motocyclette GLADIATOR 1914 2HP 3/4 spécial pour SIDE CAR, 2 cylindres, 3 vitesses de brayage, transmission par chaîne, graissage automatique et visible, Marvella de Mécanique. Seul AGENT pour le Havre et la Région. MAS-12ml 3940

VIEUX DENTIERS AVIS
Les personnes qui ont des VIEUX DENTIERS à vendre, même brisés, pourront s'adresser jusqu'à 28 courant, au 53, rue Desmalleres (près l'école de Rouen). Seule Maison au Havre ne s'occupe exclusivement que de l'achat de dentiers. SE HATEZ! 56.27.35 (35972)

VIEUX JOURNAUX
A VENDRE aux 100 kilos
S'adresser au bureau du journal.

Fonds de Commerce à vendre
CAFÉ-DÉBIT-MEUBLÉS garantis. Chambres payées. A céder de suite. Cause de départ. Prix à débattre.
Ecrire au bureau du journal TEL. 12.

VER SOLITAIRE toujours rendu avec la tête par l'usage du Spécifique Végétal "LA COURGINE"
Confiture complètement inoffensive, agréable, facile à prendre pour Enfants et grandes Personnes. LA BOITE : 5 FRANCS; PAR POSTE 5.50
Camille SALACROU, spécialiste, 71, Rue Casimir-Delavigne, LE HAVRE

Annales Légales

Etude de M. Paul BOUCHEZ, avoué au Havre, 87, boulevard de Strasbourg.
Vente sur surenchère du sixième BURETTE

ADJUDICATION en l'audience des surenchères du Tribunal civil du Havre, au Palais de Justice, vis-à-vis le boulevard de Strasbourg, en un seul lot, de:
1. Une Propriété située en la commune de Saint-Pierre-en-Port, quartier de Bouleville, ayant accès sur la Grande-Rue par un passage commun, comprenant maison d'habitation et une portion de jardin. Louée jusqu'au 29 mars 1914, à M. Jacques Lemarchand, moyennant 189 francs par an.
2. Une Maison d'habitation contiguë à la précédente, avec jardin devant. Louée 150 fr. par an à Madame Duparc.
Mise à prix résultant de la surenchère : 5.425 francs.
L'adjudication est fixée au Vendredi vingt-quatre Avril mil neuf cent quatorze, à deux heures après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'en vertu et en exécution de la déclaration de surenchère sur le même fait ou greffe du Tribunal civil du Havre le six mars mil neuf cent quatorze, enregistré, et d'un jugement du Tribunal civil du Havre en date du treize mars mil neuf cent quatorze, enregistré, valant ladite surenchère, et en conséquence :

Aux requêtes, poursuites et diligences de :
Monsieur Joseph Bougon, épici-er, demeurant à Saint-Pierre-en-Port, surbaillié, ayant M. Paul Bouchez pour avoué constitué, demeurant au Havre, 87, boulevard de Strasbourg.

En présence ou lui dûment appelé de :
Monsieur Delphin Hippolyte Deneuve, cordonnier, demeurant à Saint-Pierre-en-Port, adjudicataire surbaillié, ayant pour avoué constitué M. André Houzard, demeurant au Havre, 28, rue Naude.

Et en conséquence en présence ou après appel de :
Monsieur André-Hilire-Ferdinand Burette, entrepositaire, demeurant à Beauville, avenue Hocquart-de-Turrot;
Monsieur Henri-Ernest Burette, cafetier-restauration, demeurant à Beauville, rue du Casino;

Monsieur Marthe-Marie-Marguerite Burette, épouse de Monsieur Édouard-Maurice-Silvère Saul, fondé de pouvoirs, avec lequel elle demeure au Havre, 107, rue Ernest-Renan, et ledit Monsieur Saul pour assister et autoriser la dame son épouse et la validité de la procédure;

Monsieur Marcel-Louis-Rodolphe Burette, demeurant à Fécamp, pour assister et autoriser la dame son épouse et la validité de la procédure;

Monsieur Albert-Afred-Emmanuel Tougaard, employé de commerce, avec lequel elle demeure à Yport, et ledit Monsieur Tougaard pour assister et autoriser la validité de la procédure;

Monsieur Marcel-Louis-Rodolphe Burette, demeurant à Fécamp, pour assister et autoriser la dame son épouse et la validité de la procédure;

Monsieur Hippolyte Sage, Clerc de notaire, demeurant à Fécamp, pour assister et autoriser la validité de la procédure;

Monsieur Hippolyte Sage, pris au nom et comme tuteur ad hoc des mineurs: Maurice-Gaston Burette, né à Fécamp le vingt-cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze; René-Joseph Burette, né à Fécamp le vingt-deux août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, tous deux issus du mariage des époux Burette-Dutoit, décédés; nommés à cette fonction qu'il a accepté par délibération du conseil de famille desdits mineurs tenu le treize octobre mil neuf cent treize, sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton de Fécamp, et faisant fonctions de tuteur par suite de l'opposition d'indignité de Monsieur le Juge de paix et Monsieur André-Hilire-Ferdinand Burette, tuteur père, leur tuteur datif ainsi qu'entre eux et Monsieur Tougaard, leur subrogé-tuteur ordinaire.

Collocant ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil du Havre, M. André Houzard, demeurant au Havre, rue Naude, n° 28.

Monsieur Barry, Clerc de notaire, demeurant à Fécamp, pour assister et autoriser la validité de la procédure;

Monsieur Hippolyte Sage, pris au nom et comme tuteur ad hoc des mineurs: Maurice-Gaston Burette, né à Fécamp le vingt-cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze; René-Joseph Burette, né à Fécamp le vingt-deux août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, tous deux issus du mariage des époux Burette-Dutoit, décédés; nommés à cette fonction qu'il a accepté par délibération du conseil de famille desdits mineurs tenu le treize octobre mil neuf cent treize, sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton de Fécamp, et faisant fonctions de tuteur par suite de l'opposition d'indignité de Monsieur le Juge de paix et Monsieur André-Hilire-Ferdinand Burette, tuteur père, leur tuteur datif ainsi qu'entre eux et Monsieur Tougaard, leur subrogé-tuteur ordinaire.

Collocant ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil du Havre, M. André Houzard, demeurant au Havre, rue Naude, n° 28.

Monsieur Barry, Clerc de notaire, demeurant à Fécamp, pour assister et autoriser la validité de la procédure;

Monsieur Hippolyte Sage, pris au nom et comme tuteur ad hoc des mineurs: Maurice-Gaston Burette, né à Fécamp le vingt-cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze; René-Joseph Burette, né à Fécamp le vingt-deux août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, tous deux issus du mariage des époux Burette-Dutoit, décédés; nommés à cette fonction qu'il a accepté par délibération du conseil de famille desdits mineurs tenu le treize octobre mil neuf cent treize, sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton de Fécamp, et faisant fonctions de tuteur par suite de l'opposition d'indignité de Monsieur le Juge de paix et Monsieur André-Hilire-Ferdinand Burette, tuteur père, leur tuteur datif ainsi qu'entre eux et Monsieur Tougaard, leur subrogé-tuteur ordinaire.

Collocant ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil du Havre, M. André Houzard, demeurant au Havre, rue Naude, n° 28.

Monsieur Barry, Clerc de notaire, demeurant à Fécamp, pour assister et autoriser la validité de la procédure;

Monsieur Hippolyte Sage, pris au nom et comme tuteur ad hoc des mineurs: Maurice-Gaston Burette, né à Fécamp le vingt-cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze; René-Joseph Burette, né à Fécamp le vingt-deux août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, tous deux issus du mariage des époux Burette-Dutoit, décédés; nommés à cette fonction qu'il a accepté par délibération du conseil de famille desdits mineurs tenu le treize octobre mil neuf cent treize, sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton de Fécamp, et faisant fonctions de tuteur par suite de l'opposition d'indignité de Monsieur le Juge de paix et Monsieur André-Hilire-Ferdinand Burette, tuteur père, leur tuteur datif ainsi qu'entre eux et Monsieur Tougaard, leur subrogé-tuteur ordinaire.

Collocant ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil du Havre, M. André Houzard, demeurant au Havre, rue Naude, n° 28.

Monsieur Barry, Clerc de notaire, demeurant à Fécamp, pour assister et autoriser la validité de la procédure;

Et une portion de jardin dans laquelle une clôture.

Le tout borné : vers le Nord, par Monsieur Cyrille Lemarchand; au Sud, le passage commun au-delà duquel une portion de cour-masure ayant formé le quatrième lot de la licitation Burette et Monsieur Mesnil; vers l'Est, par la maison d'habitation ci-dessus et, à l'Ouest, par Monsieur Gilles et autres.

Louée à Monsieur Jacques Lemarchand cent quatre-vingt francs par an pour une durée expirant le vingt-neuf mars mil neuf cent quatorze.

Une Maison d'habitation contiguë à la précédente, aussi construite en maçonnerie, convertie en ardoises, comprenant trois appartements au rez-de-chaussée surmontés d'un grenier-jardin devant.

Le tout borné : vers le Nord, par Monsieur Mesnil; vers le Sud, par un passage commun au-delà duquel une maison d'habitation existant au troisième lot de la licitation Burette; vers l'Ouest, par Monsieur Chicot et vers l'Est, par la propriété ci-dessus.

Louée à Madame Duparc cent cinquante francs par an.

Mise à prix
Outre les charges, clauses et conditions du cahier des charges dressé par M. Bouchez, notaire à Valmont et dont une expédition a été déposée pour minute au greffe du Tribunal civil du Havre, les amateurs peuvent en prendre communication, les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le jugement qui a validé la surenchère à cinq mille quatre cent vingt-cinq francs, c. - Fr. 5.425

Redigé par l'avoué soussigné poursuivant la surenchère.

Enregistré au Havre, le vingt-six mars mil neuf cent quatorze. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes.

Pour tous renseignements, s'adresser à : M. Paul BOUCHEZ, avoué au Havre, 87, boulevard de Strasbourg, poursuivant la surenchère;

M. RETOUT, notaire à Valmont, rédacteur du cahier des charges;

M. NICOLAI, notaire à Fécamp, chargé de la liquidation;

Au Greffe du Tribunal civil du Havre, où une expédition du cahier des charges est déposée.

NOTA. - Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoué.

Etude de M. Daniel RETOUT, notaire à Valmont (Seine-Inférieure), et de M. Paul BOUCHEZ, avoué au Havre, 87, boulevard de Strasbourg.

Licitation BURETTE
ADJUDICATION sur baille au prix et même à tout prix, en la Meirie de Saint-Pierre-en-Port et par le ministère de M. Retout, notaire à Valmont:

PREMIER LOT (ancien troisième lot)
Maison d'habitation sise à Saint-Pierre-en-Port, quartier de Bouleville, louée à M. Dolpierre 60 francs par an.

DEUXIÈME LOT (ancien quatrième lot)
Une Portion de Cour-Masure sise même quartier de Bouleville, ayant accès sur la Grande-Rue par un passage commun, plantée de quatre-vingt palmiers, édifiée de maison d'habitation construite en colombage, couverte en ardoises, ayant quatre appartements avec grenier au-dessus.

Le tout divisé en deux locations, contenant trois cent quatre-vingt-trois mètres carrés, porté au cadastre sous les numéros 201, 202 et 203 de la section B et borné : vers le Nord, par le passage commun; vers le Sud, par Madame veuve Duvil; vers l'Ouest, par le lot ci-dessus, et vers l'Est, par Monsieur Gustave Hérouin et Monsieur Mesnil.

Louée par M. Dolpierre 60 francs par an, le surplus à Madame Suzanne Collard 40 francs par an.

Mises à Prix
Outre les charges, clauses et conditions du cahier des charges dressé par M. Retout, notaire à Valmont, et par lui déposé au greffe du Tribunal civil du Havre, les amateurs peuvent en prendre communication, les enchères seront reçues à tout prix.

Redigé par l'avoué soussigné poursuivant la vente.

Enregistré au Havre, le vingt-six mars mil neuf cent quatorze. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes.

Pour tous renseignements, s'adresser à : M. RETOUT, notaire à Valmont, dépositaire du cahier des charges;

M. Paul BOUCHEZ, avoué au Havre, 87, boulevard de Strasbourg, poursuivant la vente;

M. André HOUZARD, avoué au Havre, 28, rue Naude, collocitant;

M. NICOLAI, notaire à Fécamp, chargé de la liquidation.

Monsieur Hippolyte Sage, Clerc de notaire, demeurant à Fécamp, pour assister et autoriser la validité de la procédure;

Monsieur Hippolyte Sage, pris au nom et comme tuteur ad hoc des mineurs: Maurice-Gaston Burette, né à Fécamp le vingt-cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze; René-Joseph Burette, né à Fécamp le vingt-deux août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, tous deux issus du mariage des époux Burette-Dutoit, décédés; nommés à cette fonction qu'il a accepté par délibération du conseil de famille desdits mineurs tenu le treize octobre mil neuf cent treize, sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton de Fécamp, et faisant fonctions de tuteur par suite de l'opposition d'indignité existant entre Monsieur le Juge de paix et Monsieur André-Hilire-Ferdinand Burette, tuteur père, leur tuteur datif ainsi qu'entre eux et Monsieur Tougaard, leur subrogé-tuteur ordinaire.

Collocant ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil du Havre, M. André Houzard, demeurant au Havre, rue Naude, n° 28.

Monsieur Barry, Clerc de notaire, demeurant à Fécamp, pour assister et autoriser la validité de la procédure;

Monsieur Hippolyte Sage, pris au nom et comme tuteur ad hoc des mineurs: Maurice-Gaston Burette, né à Fécamp le vingt-cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze; René-Joseph Burette, né à Fécamp le vingt-deux août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, tous deux issus du mariage des époux Burette-Dutoit, décédés; nommés à cette fonction qu'il a accepté par délibération du conseil de famille desdits mineurs tenu le treize octobre mil neuf cent treize, sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton de Fécamp, et faisant fonctions de tuteur par suite de l'opposition d'indignité existant entre Monsieur le Juge de paix et Monsieur André-Hilire-Ferdinand Burette, tuteur père, leur tuteur datif ainsi qu'entre eux et Monsieur Tougaard, leur subrogé-tuteur ordinaire.

Collocant ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil du Havre, M. André Houzard, demeurant au Havre, rue Naude, n° 28.

Monsieur Barry, Clerc de notaire, demeurant à Fécamp, pour assister et autoriser la validité de la procédure;

Monsieur Hippolyte Sage, pris au nom et comme tuteur ad hoc des mineurs: Maurice-Gaston Burette, né à Fécamp le vingt-cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze; René-Joseph Burette, né à Fécamp le vingt-deux août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, tous deux issus du mariage des époux Burette-Dutoit, décédés; nommés à cette fonction qu'il a accepté par délibération du conseil de famille desdits mineurs tenu le treize octobre mil neuf cent treize, sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton de Fécamp, et faisant fonctions de tuteur par suite de l'opposition d'indignité existant entre Monsieur le Juge de paix et Monsieur André-Hilire-Ferdinand Burette, tuteur père, leur tuteur datif ainsi qu'entre eux et Monsieur Tougaard, leur subrogé-tuteur ordinaire.

Collocant ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil du Havre, M. André Houzard, demeurant au Havre, rue Naude, n° 28.

Monsieur Barry, Clerc de notaire, demeurant à Fécamp, pour assister et autoriser la validité de la procédure;

Monsieur Hippolyte Sage, pris au nom et comme tuteur ad hoc des mineurs: Maurice-Gaston Burette, né à Fécamp le vingt-cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze; René-Joseph Burette, né à Fécamp le vingt-deux août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, tous deux issus du mariage des époux Burette-Dutoit, décédés; nommés à cette fonction qu'il a accepté par délibération du conseil de famille desdits mineurs tenu le treize octobre mil neuf cent treize, sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton de Fécamp, et faisant fonctions de tuteur par suite de l'opposition d'indignité existant entre Monsieur le Juge de paix et Monsieur André-Hilire-Ferdinand Burette, tuteur père, leur tuteur datif ainsi qu'entre eux et Monsieur Tougaard, leur subrogé-tuteur ordinaire.

Collocant ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil du Havre, M. André Houzard, demeurant au Havre, rue Naude, n° 28.

Monsieur Barry, Clerc de notaire, demeurant à Fécamp, pour assister et autoriser la validité de la procédure;

Monsieur Hippolyte Sage, pris au nom et comme tuteur ad hoc des mineurs: Maurice-Gaston Burette, né à Fécamp le vingt-cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze; René-Joseph Burette, né à Fécamp le vingt-deux août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, tous deux issus du mariage des époux Burette-Dutoit, décédés; nommés à cette fonction qu'il a accepté par délibération du conseil de famille desdits mineurs tenu le treize octobre mil neuf cent treize, sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton de Fécamp, et faisant fonctions de tuteur par suite de l'opposition d'indignité existant entre Monsieur le Juge de paix et Monsieur André-Hilire-Ferdinand Burette, tuteur père, leur tuteur datif ainsi qu'entre eux et Monsieur Tougaard, leur subrogé-tuteur ordinaire.

Collocant ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil du Havre, M. André Houzard, demeurant au Havre, rue Naude, n° 28.

Monsieur Barry, Clerc de notaire, demeurant à Fécamp, pour assister et autoriser la validité de la procédure;

Monsieur Hippolyte Sage, pris au nom et comme tuteur ad hoc des mineurs: Maurice-Gaston Burette, né à Fécamp le vingt-cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze; René-Joseph Burette, né à Fécamp le vingt-deux août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, tous deux issus du mariage des époux Burette-Dutoit, décédés; nommés à cette fonction qu'il a accepté par délibération du conseil de famille desdits mineurs tenu le treize octobre mil neuf cent treize, sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton de Fécamp, et faisant fonctions de tuteur par suite de l'opposition d'indignité existant entre Monsieur le Juge de paix et Monsieur André-Hilire-Ferdinand Burette, tuteur père, leur tuteur datif ainsi qu'entre eux et Monsieur Tougaard, leur subrogé-tuteur ordinaire.

Collocant ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil du Havre, M. André Houzard, demeurant au Havre, rue Naude, n° 28.

Monsieur Barry, Clerc de notaire, demeurant à Fécamp, pour assister et autoriser la validité de la procédure;

Monsieur Hippolyte Sage, pris au nom et comme tuteur ad hoc des mineurs: Maurice-Gaston Burette, né à Fécamp le vingt-cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze; René-Joseph Burette, né à Fécamp le vingt-deux août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, tous deux issus du mariage des époux Burette-Dutoit, décédés; nommés à cette fonction qu'il a accepté par délibération du conseil de famille desdits mineurs tenu le treize octobre mil neuf cent treize, sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton de Fécamp, et faisant fonctions de tuteur par suite de l'opposition d'indignité existant entre Monsieur le Juge de paix et Monsieur André-Hilire-Ferdinand Burette, tuteur père, leur tuteur datif ainsi qu'entre eux et Monsieur Tougaard, leur subrogé-tuteur ordinaire.

Collocant ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil du Havre, M. André Houzard, demeurant au Havre, rue Naude, n° 28.

Monsieur Barry, Clerc de notaire, demeurant à Fécamp, pour assister et autoriser la validité de la procédure;

Monsieur Hippolyte Sage, pris au nom et comme tuteur ad hoc des mineurs: Maurice-Gaston Burette, né à Fécamp le vingt-cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze; René-Joseph Burette, né à Fécamp le vingt-deux août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, tous deux issus du mariage des époux Burette-Dutoit, décédés; nommés à cette fonction qu'il a accepté par délibération du conseil de famille desdits mineurs tenu le treize octobre mil neuf cent treize, sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton de Fécamp, et faisant fonctions de tuteur par suite de l'opposition d'indignité existant entre Monsieur le Juge de paix et Monsieur André-Hilire-Ferdinand Burette, tuteur père, leur tuteur datif ainsi qu'entre eux et Monsieur Tougaard, leur subrogé-tuteur ordinaire.

Collocant ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil du Havre, M. André Houzard, demeurant au Havre, rue Naude, n° 28.

Monsieur Barry, Clerc de notaire, demeurant à Fécamp, pour assister et autoriser la validité de la procédure;

Monsieur Hippolyte Sage, pris au nom et comme tuteur ad hoc des mineurs: Maurice-Gaston Burette, né à Fécamp le vingt-cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze; René-Joseph Burette, né à Fécamp le vingt-deux août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, tous deux issus du mariage des époux Burette-Dutoit, décédés; nommés à cette fonction qu'il a accepté par délibération du conseil de famille desdits mineurs